

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2019 à 20 heures 00 minutes

## Présents :

M. COURPRON Jean-Claude, M. FEUGNET Christophe, M. JOLY Jean-Paul, M. LATASTE Fabrice, Mme LYS Marie-Marguerite, Mme MAILLET Claudine, M. ROUSSEAU Daniel

## Excusé(s) :

M. CASTANO Didier, M. COULON Jean-Noël, M. DELAGE Hugues, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, Mme ROLLAND Chantal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Jean-Paul JOLY

Président de séance : M. ROUSSEAU Daniel

Avant le début de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente Madame Lavergne de la CDCHS pour nous expliquer plus en détail le transport « Rezo Pouce » ou covoiturage local. Il nous a été donné des informations sur le but de ce réseau et des démarches à effectuer pour le conducteur et le passager à prendre en charge. Une inscription peut se faire soit à la Mairie, soit par internet. Une chartre est rédigée sur présentation d'une carte d'identité et signée par le conducteur d'une part et le passager d'autre part. Un macaron adhérent avec numéro peut être apposé sur la voiture afin de se faire connaître. C'est un réseau local qui se met en place avec les gens près de chez nous.

Pour l'utilisation deux façons de procéder :

1. Se rendre à l'arrêt le plus proche identifié avec un panneau vert « arrêt sur le pouce »
2. Application par programmation qui peut aller à 24h à l'avance.

Sur St Thomas une implantation d'un arrêt sera sur la place de l'église.

Il n'y a aucun engagement financier pour personne.

Pour l'assurance il convient de vérifier son contrat et d'informer son assureur.

## **1 - Logement B : changement de locataire et reversement de caution délibération N° 27/2019**

Madame Claudine MAILLET, 2<sup>ème</sup> adjointe responsable des bâtiments, fait part au Conseil Municipal du préavis de départ reçu le 01 juillet 2019 du locataire du logement situé 68 B route verte avec effet au 30 septembre 2019.

Le logement est en bon état et ne nécessitera pas de travaux, il sera donc libre à la location au **01 octobre 2019**.

Le prix de la location est de **484,48 €/mois**.

Madame MAILLET présente la candidature qu'elle a reçue suite à l'annonce de vacance du logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De louer le logement situé 68 B Route Verte, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2019 pour un montant de 484,48 € par mois**.
- De fixer le dépôt de garantie à un mois de loyer
- De fixer la révision automatique des loyers le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours. Au deuxième trimestre 2019 il est de : 129,72.
- D'autoriser Madame Claudine MAILLET à signer le bail correspondant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à reverser la caution déposée à

l'entrée dans les locaux à l'ancien locataire.

## **2 - Signature bail définitif de la boulangerie Délibération N° 28/2019**

- Vu la délibération N° 19/2019 du 25 juin 2019 concernant la fixation du loyer et le projet de bail du bâtiment commercial de la boulangerie sis 15 Rue de l'église ;
- Vu l'état d'avancement des travaux et une mise à disposition du bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019;
- Vu la candidature reçue des représentants de l'entreprise « D'ici et d'ailleurs » pour assurer la gérance de la boulangerie ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal DECIDE :

- ✓ De fixer le montant mensuel du loyer du bâtiment commercial de la boulangerie à 650,00 € HT mensuel soit 780,00 € TTC. L'indice de base (ILC : indice des loyers commerciaux) retenu comme correspondant à la fixation du loyer initial sera celui du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019 égal à 115,21.
- ✓ De retenir l'entreprise « D'ici et d'ailleurs » pour assurer la gérance de la boulangerie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.
- ✓ De fixer la caution à un mois de loyer 650,00 € HT soit 780,00 € TTC.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante Madame MAILLET Claudine 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux bâtiments à signer le bail correspondant.

## **3 - Réunion d'information sur l'inclusion de la Commune dans le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire du Blayais**

La réunion prévue à ST THOMAS est déplacée à Mirambeau le 15 octobre 2019 à 18h00 à la Salle des fêtes.

## **4 - Eau 17: changement de dénomination, modification des statuts, adhésion de la Ville de Saintes Délibération N°29-30-31/2019**

Monsieur le Maire précise qu'au 01 janvier 2020 tout passe à la Communauté des Communes.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'ensemble de ces décisions :

- Changement de dénomination du Syndicat des Eaux qui devient Eau17
- Modification des statuts : lecture des nouveaux statuts
- Adhésion de la ville de Saintes à Eaux17

## **5 - Achat de matériel suite au vol à l'atelier municipal**

Madame Claudine MAILLET donne la liste du matériel acheté d'une valeur de 1500,00 € HT correspondant au remboursement de l'assurance. Le poste à souder électrique et le chargeur démarreur seront remplacés sur le prochain budget.

## **6 - Boulangerie : point sur les travaux**

EDF : branchement du compteur jeudi 26 septembre

Montage du matériel fournis semaine 39 et 40

Livraison du matériel magasin 15 octobre et montage

Il est nécessaire de prévoir une rampe de sécurité devant le quai de déchargement. En accord avec l'architecte un devis sera demandé à l'entreprise CIPP à la réunion de réception du mardi 1<sup>er</sup> octobre.

## **7 - Rentrée scolaire : mise à disposition de personnel SIVS / Renouvellement de contrat CUI Délibération N° 26/2019**

Il y a actuellement 26 élèves dans la classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme tous les ans en début d'année scolaire, il est nécessaire de mettre du personnel communal à disposition du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire St Ciers – St Thomas afin d'assurer des tâches de surveillance et d'encadrement des enfants.

Le nombre d'heures nécessaire au bon fonctionnement du service est de **1350 Heures**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE**

\* De mettre du personnel communal à disposition du SIVS ST CIERS ST THOMAS à hauteur de **1350 heures pour la période scolaire 2019-2020.**

\* De passer les conventions correspondantes avec le SIVS à compter du 01 septembre 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Un contrat CUI vient d'être renouvelé et un autre sera à échéance le 30 mars prochain, il faudra prévoir son remplacement.

**Questions diverses :**

Tracteur New Holland pompe hydraulique à remplacer 440 € TTC.

Cérémonie du 11 Novembre : L'harmonie cantonale propose 8h00 le matin ce qui ne convient pas au Conseil Municipal. Monsieur le Maire va demander à Maxidance s'il peut animer cette cérémonie à l'heure habituel.

Stationnement sur la place de l'église : il va être demandé aux personnes qui stationnent de mettre les voitures ailleurs.

Prévoir une plaque Roland Prévaud pour la bibliothèque

Nettoyage de la fontaine de la Trigale : voir sur place pour protéger les salissures

Lotissement : recherche de terrains pour réaliser ce projet

Fête des écoles pour Noël : jeudi 19 décembre

Fait à SAINT THOMAS DE CONAC  
Le Maire,



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE de SAINT THOMAS DE CONAC" at the top and "1730 Charente-Maritime" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. A large, stylized handwritten signature in black ink is written across the stamp, extending to the right and looping back to the left.